



**LA COMMUNE DE VIARMES (5 299 habitants)  
RECRUTE UN ENSEIGNANT ARTISTIQUE DE BATTERIE ET  
PERCUSSIONS AU SEIN DE SON ECOLE DE MUSIQUE  
TEMPS NON COMPLET A RAISON  
DE 6/20<sup>eme</sup> HEBDOMADAIRES  
GRADE : ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
VOIE STATUTAIRE OU A DEFAUT CONTRACTUEL**

Sous la responsabilité de la Directrice de l'Ecole Municipale de Musique, vous assurerez l'enseignement de la batterie et des percussions en individuel et/ou collectif dans le cadre du projet d'établissement.

**Missions principales :**

Enseignement instrumental individuel et/ou collectif, de l'initiation au perfectionnement, en coordination avec les pratiques collectives,  
Suivi pédagogique et artistique des élèves (projets personnels, évaluations, contrôle continu)  
Mise en œuvre ponctuelle de certaines échéances type examens, en concertation avec les collègues des autres départements,  
Participation, spontanée et active, aux projets de diffusion et à la vie du conservatoire (organisation d'auditions, de concerts et/ou de spectacles d'élèves),  
Participation avec l'équipe et en accord avec la Directrice, aux projets pédagogiques de l'établissement,  
Participation aux actions culturelles de la Ville mais également, sur demande de la Directrice, à la concertation avec les partenaires du conservatoire de la Ville ou dépendant d'autres tutelles,  
Implication dans la réflexion pédagogique et contribution à l'évolution de l'enseignement,

**Qualités requises :**

Formation approfondie et expérience de l'enseignement,  
Exigence artistique et pédagogique,  
Sens des relations humaines et aptitude au travail en équipe,  
Sens du service public  
Disponibilité et sens de l'initiative.  
Maîtrise d'un logiciel d'écriture musicale appréciée

**Conditions de recrutement :**

Nombre d'heures effectives de travail hebdomadaires suivant planning : 6 heures.  
A défaut de l'obtention du concours d'assistant d'enseignement artistique dans la discipline recherchée, le candidat devra être titulaire d'un DE dans la discipline mentionnée,  
Rémunération statutaire + Prime annuelle et avantage CNAS (sous conditions d'ancienneté)

**POSTE À POURVOIR AU 08 JUIN 2022**

Les candidatures sont à transmettre (lettre manuscrite+ C.V.) à l'attention de Monsieur le Maire, par voie postale :

Place Pierre Salvi, BP 10, 95 270 Viarmes

et par courriel [emm-direction@viarmes.fr](mailto:emm-direction@viarmes.fr); [rh@viarmes.fr](mailto:rh@viarmes.fr) .

Renseignements auprès des Ressources Humaines au 01 34 09 26 35.